

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 20250707DE08

Objet : Approbation du règlement du marché communal

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet 2025 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole **BONTEMPS-HESDIN**, Maire de Reyrieux.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2025

Date d'affichage :

1^{er} juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Votants : 27

Présents :

Carole **BONTEMPS-HESDIN**, Marcel **BABAD**, Mylène **GRECO**, Jean-Jacques **DUMONT**, Lorédana **MARION**, Jacques **BERGERET**, Catherine **VIGNON**, Jean-Luc **MASSON**, Eric **MONFRAY**, Pascal **GONALONS**, Myriam **COLLET**, Emmanuel **MARPAUX**, Hélène **LE BERRE**, Cécile **BAUDOUX**, Vanessa **REBEYREN**, Alexandre **RUIZ**, Catherine **VALLIN**, Gérard **ROY**

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON	donne pouvoir à Jean-Luc MASSON
Eric LARDENOIS	donne pouvoir à Catherine VIGNON
Annie DAYET	donne pouvoir à Eric MONFRAY
Laurent GOUDARD	donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX
Sandrine BEHEM	donne pouvoir à Mylène GRECO
Murielle STOUFF	donne pouvoir à Myriam COLLET
Marie-Chantal PESERY	donne pouvoir à Alexandre RUIZ
Carole ROUE	donne pouvoir à Catherine VALLIN
Guillaume LEFEBVRE	donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Absents excusés :

néant

Secrétaire de Séance :

Gérard **ROY**

VU les articles L.2224-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20250707DE07 en date du 7 juillet 2025 relative à la création du marché communal hebdomadaire sur la place de la Mairie,

VU la mise en place de la régie municipale destinée à l'encaissement des droits de place,

VU la séance de la commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie en date du 3 juin 2025,

VU l'avis favorable rendu le 20 juin 2025 par le syndicat des commerçants non sédentaires de l'Ain, du Jura et des départements limitrophes ci-annexé,

VU le projet d'arrêté municipal établissant le règlement du marché communal ci-annexé,

À la suite de la décision municipale de création du marché communal hebdomadaire, la commune a élaboré un règlement précisant les conditions d'organisation et de fonctionnement du marché, les modalités d'attribution des emplacements, les obligations des commerçants, ainsi que les mesures de contrôle et de discipline applicables en cas de non-respect.

Le règlement fixe notamment :

- les critères d'admission et de priorité (permanents, passagers, diversité de l'offre...);
- les règles d'assiduité, d'hygiène, de sécurité, d'installation et de repli ;
- les conditions de retrait d'emplacement ou d'exclusion en cas de manquements répétés ;
- les horaires d'installation et de vente, conformes aux prescriptions du marché dominical.

Ce règlement a été soumis pour avis au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de l'Ain, du Jura et des départements limitrophes, qui a rendu un avis favorable en date du 20 juin 2025. Les observations formulées ont été prises en compte.

Il est précisé que ce document constituera la base de travail du coordinateur marché, en lien avec l' élu référent et les services municipaux, dans le cadre d'une régie directe.

Le règlement est annexé à la présente délibération et pourra être actualisé par arrêté municipal, sauf sur les points relevant de la compétence exclusive du Conseil Municipal (notamment la tarification).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** les grands principes d'organisation retenus, portant notamment sur la typologie des emplacements, les règles d'attribution, la tarification, le fonctionnement logistique, les modalités de contrôle et les sanctions applicables ;
- **PRENDRE ACTE** du projet de règlement du marché communal, qui sera formalisé par arrêté municipal dans le cadre de ses pouvoirs de police relatifs à l'occupation du domaine public ;
- **CHARGER** Madame le Maire de formaliser ce règlement par arrêté municipal, en tenant compte des consultations engagées avec les représentants professionnels et de la présente délibération ;
- **INVITER** Madame le Maire et le conseiller municipal délégué au commerce, ou leur représentant, de veiller à l'application effective du règlement à compter du 7 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- **VALIDE** les grands principes d'organisation retenus, portant notamment sur la typologie des emplacements, les règles d'attribution, la tarification, le fonctionnement logistique, les modalités de contrôle et les sanctions applicables ;
- **PREND ACTE** du projet de règlement du marché communal, qui sera formalisé par arrêté municipal dans le cadre de ses pouvoirs de police relatifs à l'occupation du domaine public ;
- **CHARGE** Madame le Maire de formaliser ce règlement par arrêté municipal, en tenant compte des consultations engagées avec les représentants professionnels et de la présente délibération ;
- **INVITE** Madame le Maire et le conseiller municipal délégué au commerce, ou leur représentant de veiller à l'application effective du règlement à compter du 7 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Gérard ROY

Le Maire
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20250707- 20250707DE08-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 8 juillet 2025	et de sa publication le 8 juillet 2025
--	--	---

ROUSSEAU Isabelle
Présidente du Syndicat Ain, Jura et limitrophes
77, Impasse des Sonnailles
01150 LAGNIEU

Madame Carole BONTEMPS-HESDIN
Maire de Reyrieux
105, Grande Rue
01600 REYRIEUX

Objet : Réponse à votre demande d'avis

Le 20 juin 2025

Madame le Maire,

Je fais suite à votre correspondance, aux termes de laquelle, conformément aux dispositions de l'Article L.2224- 18 du CGCT, vous soumettez à notre avis, le projet de la municipalité de créer un marché, le dimanche matin, sur le territoire de votre commune, le montant des droits de place que vous envisagez d'appliquer aux étaliers, ainsi que le projet d'arrêté portant règlement du marché.

Considérant que le marché accueillera à la fois des alimentaires, des manufacturés, des producteurs etc et que des emplacements seront réservés pour les passagers, je suis très satisfaite de cette initiative, d'autant qu'elle apportera, de surcroît, un service à vos administrés.

En ce qui concerne les droits de place, leur montant n'est pas excessif, et je les valide, tout rappelant qu'il s'agit d'une création, et que le prix doit rester attractif

Je vous prie également de trouver en PJ les observations que je formule après étude du projet d'Arrêté qui porte règlement du marché

Je vous remercie pour l'intérêt que vous leur réserverez, tout en vous informant que je reste à votre disposition, pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser sur le dossier.

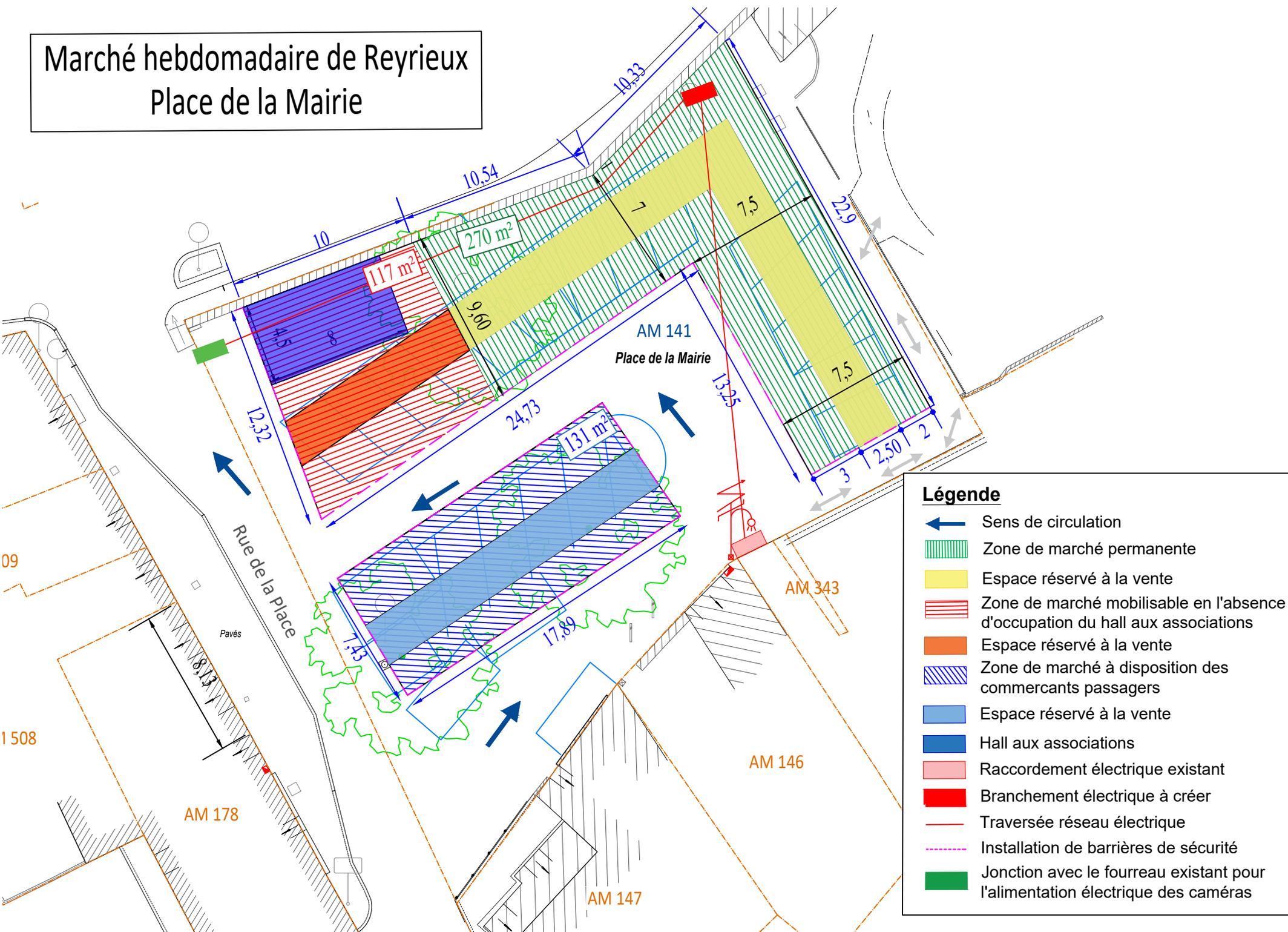
Je vous prie de croire Madame le Maire à l'assurance de mon profond respect

Isabelle Rousseau
Présidente

A handwritten signature in black ink, reading 'Isabelle Rousseau', with a horizontal line underneath it.

Marché hebdomadaire de Reyrieux

Place de la Mairie



Légende

- Sens de circulation
- Zone de marché permanente
- Espace réservé à la vente
- Zone de marché mobilisable en l'absence d'occupation du hall aux associations
- Espace réservé à la vente
- Zone de marché à disposition des commerçants passagers
- Espace réservé à la vente
- Hall aux associations
- Raccordement électrique existant
- Branchement électrique à créer
- Traversée réseau électrique
- Installation de barrières de sécurité
- Jonction avec le fourreau existant pour l'alimentation électrique des caméras